



CDEN du 17 avril 2020

Madame la Directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En ces temps de crise sanitaire, nous tenterons de faire au mieux avec les contraintes techniques inhérentes à la situation. Nous tenterons de garantir la continuité du service public d'éducation lors de ce CDEN, qui fait suite au CTSD du 9 avril, qui malgré les 7 heures de réunion effective, n'a pas permis de répondre aux situations d'écoles que les représentants des personnels vous ont présentées.

Que dire du projet de carte scolaire ?

Le Ministre Blanquer a annoncé dans les médias : **« Il n'y aura aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire » et il faut « reconsidérer l'équilibre ouvertures/fermetures en milieu urbain »**, les territoires ruraux sont regardés avec une attention particulière. Aucune fermeture de classe n'est possible pour les communes de moins de 5.000 habitants sans accord préalable du maire.

Comment ne pas être choqués par la suppression de 49 postes de ZIL, ce qui correspond à plus de 11% des moyens de remplacements dans le Bas-Rhin ? Malgré la dotation exceptionnelle de 19 postes pour le Bas-Rhin accordée par Mme la Rectrice, ces fermetures sont encore bien trop nombreuses et impacteront le fonctionnement de nos services qui connaissent déjà un manque important de remplaçants à l'heure actuelle !

Comment ne pas être choqués par la non prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des écoles pour permettre une ouverture et surtout éviter la fermeture d'une classe ? Les élèves d'ULIS ne sont-ils pas des élèves à part entière ?

Le code de l'éducation vous oblige, Madame la Directrice académique, à comptabiliser ces élèves dans les effectifs globaux des écoles concernées. Notre organisation souhaite alerter les représentants des Maires aujourd'hui ainsi que ceux des parents d'élèves sur ce sujet. Car certaines écoles éviteraient de fermer des postes si l'on appliquait tout simplement le cadre réglementaire, notamment dans les zones qui en ont le plus besoin, l'éducation prioritaire !

Mais permettez-nous, mesdames et messieurs les membres du CDEN, de revenir sur la situation totalement exceptionnelle que nous traversons actuellement.

Le 13 avril, le Président de la République a annoncé la réouverture des crèches et des écoles pour le 11 mai.

Comment comprendre que les restaurants restent fermés, et que les rassemblements soient toujours interdits alors que les établissements scolaires doivent réouvrir ? À l'école, les gestes barrières sont impossibles à appliquer. Comment observer une distanciation sociale dans des classes maternelles ? Et toujours rien de prévu pour les personnels à risques, qui doivent pourtant bénéficier d'un suivi médical.

En l'absence de traitement et de vaccins, et tant que demeure présente l'épidémie, privilégier la santé de la population exige d'abord de s'assurer de la mise en œuvre des moyens de protection suffisants et d'organisations du travail assurant le respect strict des gestes barrières.

Cela pose, à nouveau la question des masques, gants, blouses, procédés de désinfection réguliers, des tests et de leurs usages, qui, n'étant pas résolue aujourd'hui, sera plus grande encore le moment venu d'une reprise. **FO** estime qu'une reprise ne pourra être que progressive et répondant à des impératifs qui ne peuvent plus être ceux des profits à tout prix, et certainement pas au risque de la santé.

Ces conditions sont posées spécifiquement dans un environnement, lui-même particulier et complexe, qui est celui de l'école où la santé, tant des enfants, des parents que des personnels enseignants et non enseignants, doit être la priorité, votre priorité en tant qu'employeur des personnels que nous représentons !

La **FNEC-FP-FO** refuse que la sortie du confinement se fasse en mettant en danger la vie des personnels. Il y a donc un préalable : le ministre a l'obligation d'apporter toutes les garanties en matière de protection de ses agents. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Depuis des semaines les personnels qui assurent l'accueil des enfants de soignants ne disposent pas partout de masques, aucune solution hydroalcoolique, pas de gants... Certains enseignants sont tombés malades. Et aucun dépistage n'a été réalisé.

Or, sans ces garanties, dans les conditions de promiscuité des établissements (espaces communs, cantines, salles de classe, ...), l'annonce de réouverture est irréalisable et irresponsable. Le Conseil de l'Ordre des Médecins s'y est même opposé !

La **FNEC-FP-FO** demande impérativement de mettre en œuvre l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril, qui « *demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.* ».

Le ministre a déclaré à notre organisation que le retour en classe serait progressif. Avec des aménagements pour alléger les effectifs avec une partie des cours en présentiel et une autre en télé-enseignement.

A-t-il prévu que chaque enseignant fasse le double de cours : un pour chaque moitié de classe ? Des cours en télé-enseignement pour ceux que les parents refuseraient d'envoyer en classe ? Quand on sait que le télétravail a été mis en place depuis un mois en dehors de tout cadre réglementaire, avec pour conséquence des pressions insupportables conduisant les personnels à l'épuisement, le ministre va-t-il demander aux enseignants de faire cours à la fois en présentiel et à distance ?

Le ministre est resté très évasif sur le sujet. Et il a ajouté que les emplois du temps seraient nécessairement modifiés, allant jusqu'à parler « *d'obligations réglementaires de services de circonstances exceptionnelles.* » Force est de constater que les circonstances exceptionnelles ont déjà amené le gouvernement à publier la loi d'état d'urgence et ses ordonnances, dont **Force Ouvrière** demande l'abandon, et qui dérèglent le droit du travail, les congés, le temps de travail et remettent en cause les libertés individuelles !

Pour la **FNEC-FP-FO**, les circonstances exceptionnelles ne doivent pas servir de prétexte à la remise en cause des statuts et des obligations réglementaires de services. Il restera extrêmement vigilant sur les propositions « d'aménagements » du ministre concernant la reprise.

C'est dans ce contexte que votre projet de carte scolaire a été présenté lors du CTSD du 9 avril. C'est dans cette situation exceptionnelle de crise sanitaire que vous vous apprêtez à supprimer 49 postes de remplaçants comme si notre département se portait bien en termes de continuité du service public d'éducation !

Les représentants des parents d'élèves ici présents apprécieront...

Ainsi, plutôt que d'utiliser l'état d'urgence pour amputer les droits de salariés, le gouvernement devrait s'occuper de fournir les masques homologués et les tests de dépistage pour tous, sans lesquels il n'y aura pas de « reprise » à partir du 11 mai !

Pas de tests, pas de masques : PAS DE REPRISE !

Les droits de retrait s'exerceront et des préavis de grève sont d'ores-et-déjà déposés !

Pour la **FNEC-FP-FO**,

Aurélien DUTT